

# **REGLEMENT du CHPT REG. EQ SENIORS Masculins à 3 NIVEAUX SAISON 2018**

L'idée de cette formule est de permettre d'obtenir une participation importante des clubs au championnat régional par équipes Seniors Masculins sans surcharger la phase de sélection régionale car une seule équipe est prise pour la phase nationale.

Cette compétition sera organisée avec trois niveaux de participation :

- le niveau 1 : 12 équipes sélectionnées par rapport au championnat de la saison précédente.
- le niveau 2 : 10 équipes.
- le niveau 3 : Nombre d'équipes limité à 4 maximum par club sur l'ensemble des 3 niveaux (pas plus de deux équipes par niveau).

Le premier niveau d'organisation sera le niveau 3. Il se situera le 1er octobre 2017 à LAMBALLE (22). Le niveau 2 se déroulera le 10 décembre 2017 à RENNES et le niveau 1 le 04 février 2018 (lieu à déterminer).

**INSCRIPTION POUR LE NIVEAU 3** : Les inscriptions se font obligatoirement sur le site extranet de la Fédération.

Un club ne pourra avoir que quatre équipes engagées sur l'ensemble des 3 niveaux avec deux équipes maximum dans un niveau donné.

Un club inscrit au niveau 1 ne peut engager un combattant classé au niveau 1 (voir liste page 4) au championnat 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> niveau.

Un club non inscrit au niveau 1 peut engager un combattant classé au niveau 1 (voir liste page 4) au championnat 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> niveau.

Un club inscrit au niveau 2 ne peut engager un combattant classé au niveau 2 (voir liste page 4) au championnat 3<sup>ème</sup> niveau.

Un club non inscrit aux niveaux 1 et 2 peut engager un combattant classé au niveau 1 ou au niveau 2 (voir liste page 4) au championnat 3<sup>ème</sup> niveau.

### **Formule de compétition :**

**- Pour le niveau 3, démarrage en poules puis tableau final avec double repêchage.**

Pour les niveaux 1 et 2, en tableau avec double repêchage. Les 4 équipes non repêchées seront classées dernières

**Formule de montée et de descente de niveaux** : Les quatre dernières équipes du niveau 1 descendent en niveau 2. Les quatre dernières équipes du niveau 2 descendent en niveau 3.

Pour la montée, les six premières équipes du niveau 3 participent au niveau 2. Les quatre premières du niveau 2 participent au niveau 1.

Le vainqueur du niveau 1 participe au championnat de France par Equipes Seniors Masculins 1ère Division, le deuxième participe au championnat de France par Equipes Seniors Masculins 2ème Division.

**TIRAGE AU SORT** : Pour les niveaux 1 et 2, faire quatre têtes de série en fonction du classement des équipes.

Pour tous les niveaux, éloigner de manière systématique deux équipes du même club.

**FORFAIT** : En cas de forfait, l'équipe est automatiquement rétrogradée au niveau inférieur.

Pour le niveau 1, le championnat se déroule conformément à la réglementation des textes officiels en vigueur.

**DOUBLE APPARTENANCE :**

Les demandes de double appartenance se feront niveau par niveau et devront parvenir impérativement à la Ligue de Bretagne le :

- **Lundi 25 septembre 2017 dernier délai pour le niveau 3.**
- **Lundi 04 décembre 2017 dernier délai pour le niveau 2.**
- **Lundi 29 janvier 2018 dernier délai pour le niveau 1.**

**Rappel** : un club présentant une équipe avec une convention de double appartenance dans une catégorie d'âge et de sexe ne pourra présenter **qu'une équipe dans cette catégorie d'âge et de sexe**, au premier niveau de la compétition (cadets, juniors, seniors D2) (Cf. Textes Officiels).

**Conséquences :**

- un club qui fait une demande de double appartenance pour le championnat niveau 3, ne pourra présenter qu'une équipe au niveau 3.
- un club qui fait une demande de double appartenance pour le championnat niveau 2, ne pourra présenter qu'une équipe au niveau 2. Si ce club possède deux équipes au niveau 2, une équipe sera reléguée au niveau 3 et le remplaçant pour la montée au niveau 2 sera titulaire.
- un club qui fait une demande de double appartenance pour le championnat niveau 1, ne pourra présenter qu'une équipe au niveau 1. Si ce club possède deux équipes au niveau 1, une équipe sera reléguée au niveau 2 et le remplaçant pour la montée au niveau 1 sera titulaire.
- un club présentant une équipe avec une convention de double appartenance au niveau 3 et qui est qualifié pour le niveau 2 n'aura pas besoin de refaire la demande de double appartenance avant le niveau 2 **si ce club n'a pas déjà une équipe au niveau 2.**
- un club présentant une équipe avec une convention de double appartenance au niveau 3 et qui est qualifiée pour le niveau 2 devra renouveler une demande de double appartenance avant le niveau 2 **si ce club possède déjà une équipe qualifiée au niveau 2.** Cette disposition pour laisser la possibilité à ce club de garder ses deux équipes au niveau 2 s'il ne veut pas renouveler sa convention de double appartenance.
- un club présentant une équipe avec une convention de double appartenance au niveau 2 et qui est qualifiée pour le niveau 1 n'aura pas besoin de renouveler la demande de double appartenance avant le niveau 1 **si ce club n'a pas déjà une équipe au niveau 1.**
- un club présentant une équipe avec une convention de double appartenance au niveau 2 et qui est qualifiée pour le niveau 1 devra refaire une demande de double appartenance avant le niveau 1 **si ce club possède déjà une équipe qualifiée au niveau 1.** Cette disposition pour laisser la possibilité à ce club de garder ses deux équipes au niveau 1 s'il ne veut pas renouveler sa convention de double appartenance.
- En tout état de cause, un combattant ne pourra pas faire plus d'une convention de double appartenance tout au long de la saison sportive. Un combattant fait une DA au niveau 3. Si l'équipe est éliminée à ce niveau, ce combattant ne pourra pas solliciter une autre DA pour le niveau 2 ou 1. **Il aura néanmoins toujours la possibilité de combattre pour son club d'origine.**

**La Commission Sportive se réserve le droit de repêcher une équipe.**

***LISTE des EQUIPES de CLUBS CLASSEES NIVEAU 1 et  
NIVEAU 2 SAISON 2018***

**NIVEAU 1**

- 1 – CERCLE PAUL BERT 1
- 2 – JUDO CLUB DU PAYS GALLO
- 3 – JUDO CLUB 56 1
- 4 – JUDO CLUB 56 2
- 5 – DOJO DE CORNOUAILLE 1
- 6 – CSAM DOJO PAYS DE BREST
- 7 – DOJO PAYS MALOUIN
- 8 – AJ22
- 9 – AC DE PENVENAN
- 10 – JUDO ARGOET GOLFE 1
- 11 – PASSION JUDO 35 1
- 12 – JUDO PAYS VILAINE

**NIVEAU 2**

- 1 – JUDO CLUB 22
- 2 – DOJO PAYS LAMBALLE
- 3 – PASSION JUDO 35 2
- 4 – DOJO DES ABERS
- 5 – AJ RENNES
- 6 – DOJO PAYS DE LORIENT
- 7 – DOJO CORNOUAILLE 2
- 8 – DOJO SANSHIRO
- 9 – JUDO ARGOET GOLFE 2
- 10 – CERCLE PAUL BERT 2

**CLASSEMENT des COMBATTANTS SUITE AUX CHAMPIONNATS  
NIVEAU 1 et NIVEAU 2 SAISON 2017**

**Liste des combattants classés niveau 1**

**Liste des combattants classés niveau 2**

ABJEAN GWENDAL  
ALIX MATHIEU  
ALLOU HOUARI  
ALLOU YACINE  
ALUCE PIERRE  
AMIL FRANCOIS HENRI  
BAGOT ANTOINE  
BALCOU DORIAN  
BALCOU MICKAEL  
BARON DAMIEN  
BESNARD GWENAIG  
BLANCHAIS THIBAUT  
BLANCHARD GILDAS  
BLANCHARD YANN  
BOSSOREIL JULIEN  
BOUABBA DEWI  
BOUSQUET ADRIEN  
BOUTON JULIEN  
BRIEC ERWAN  
BRIGANT VINCENT  
BROUSTAL SEBASTIEN  
CAPITAINE XAVIER  
CHOBANYAN BAGRAT  
CLOTEAU PIERRE MARIE  
CLOTEAUX NICOLAS  
COQUIN STEPHANE  
COSSEC QUENTIN  
CUDENNEC DAVID  
DAOUDI AISSA  
DAVIGO ERWAN  
DINEL BENOIT  
DONOT MICKAEL  
DOREAU PIERRE  
DUGUE BRIAG  
DUGUE GWENDAL  
ESNAUD TRISTAN  
FEREZOU YVES CLAUDE  
FREHEL ORAN  
GATTI GUILLAUME  
GAUDIN KEVIN  
GIANESELLO HERVE  
GONNET ROMAIN  
GOURDIN TEDDY

GOURIFF RONAN  
GRIMM MAXIME  
GROUHEL ERWAN  
GUYOMAR RONAN  
HABERZETTEL CLAUDE  
HUBERT ERIC  
JOURDAN PIERRE  
LAOT THIBAUT  
LE BEC TANGI  
LE BOT ANTHONY  
LE BRETON BAPTISTE  
LE CHAT NICOLAS  
LE DOUR MATHIEU  
LE GALL QUENTIN  
LE GALL TRISTAN  
LE GARREC JULIEN  
LE NORMAND MAEL  
LE TOUZE FABIEN  
LEFEUVRE THEO  
LEVREL ANTOINE  
LEVREL REGIS  
LINDEN JACQUES  
LOLIVE DAMIEN  
MATHONNET OLIVIER  
MOUKHTAROV SOULTAN  
NARCISSOT ETIENNE  
OLLIVIER FREDERIC  
PATRY FLORIAN  
PAULIN ADRIEN  
PICARD ARTHUR  
PRADO ADRIEN  
PRAT BRYAN  
PUREN BENJAMIN  
RAOUL ALAN  
RAOUL CHRISTOPHE  
SCHIRM NICOLAS  
SENDRA JULIEN  
SOGORB GABIN  
THAMEUR ISMAIL  
TISSERAND ERWAN  
TOUCHARD FABIEN  
ZADI REMI  
ZOUANI ZINEDDINE

ABRAZOVICH VLADIMIR  
BAYLE LUC  
BERGERON MAXIME  
BEYRAND CHARLES  
BRECHAIRE JACQUES  
CAILLON MAXIME  
CLEGUER FABIEN  
CORNEC ROMAIN  
DE STEPHANO KEVIN  
DECAEN HUGO  
DESMARES MAXIME  
ESSADEK AZIZ  
GACHET PIERRE  
GAPAEV MASUMEO  
GRANDRY JASON  
HARDY MAEL  
HENRY MATHURIN  
HERVE ROMAIN  
JUVAUX REMI  
LAGADEC ERWAN  
LATORRE DIMITRI  
LAUTRIDOU PIERRE  
LE BOUHELLEC KILIAN  
LE CALLOC'H YORAN  
LE MOAN MAXIME  
LE ROY ROBIN  
LE SAUX FABIEN  
LEJOSNE CORENTIN  
LENESTOUR JORDAN  
MALIGNE SEBASTIEN  
MENESGUEN JEAN MARIE  
MOCAER SEBASTIEN  
MORIN DI MAGGIO HUGO  
MOTEL ANTHONY  
NEDELEC PIERRE YVES  
OLIVET MICKAEL  
PHILIPPOT CHRISTOPHE  
PICHON ERWAN  
POIRCUITE ALAN  
RAMAGE FLORENT  
RIVALAIN MATHIEU  
ROLLAND ALEXANDRE  
ROUX DYLAN

SOUPAS NICOLAS  
STEPHAN GUILLAUME  
STEPHANE JEAN CHARLES  
VIGREUX CORENTIN